



QU'EST-CE QUE LE COMITÉ EHDAA



E lèves
H andicapé(e)s
D ifficulté
A daptation
A pprentissage

élèves handicapé(e)s ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Son rôle

Améliorer le quotidien des élèves qui vivent avec une différence reconnue.

Informar et sensibiliser les divers groupes décisionnels de notre Centre de services scolaire afin d'assurer une intégration harmonieuse de l'élève en donnant son avis sur :

- la politique d'organisation des services ;
- l'affectation des ressources financières ;
- l'application du plan d'intervention.

Qui en fait partie ?

- Parents d'élèves HDAA (désignés par le comité de parents)
Minimum de 6, maximum 10 représentant(e)s
- 1 représentant(e) du personnel enseignant
- 1 représentant(e) du personnel professionnel
- 1 représentant(e) du personnel de soutien
- 1 direction d'école
- 1 représentant d'organisme qui dispense des services à des élèves HDAA
- La direction générale ou une personne déléguée participe aux rencontres sans droit de vote.

Pourquoi est-ce important de s'impliquer en tant que parent au Comité consultatif des services aux élèves HDAA ?

En étant majoritaires, les parents détiennent un pouvoir d'influence important.

L'activité générale annuelle a lieu en octobre de chaque année scolaire.

Centre
de services scolaire
de l'Or-et-des-Bois

Québec

